

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 36 (1956)  
**Heft:** 12

**Artikel:** L'industrie cotonnière française  
**Autor:** Calan, Pierre de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-887783>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



P. BAUER

## L'INDUSTRIE COTONNIÈRE FRANÇAISE

par Pierre DE CALAN, Vice-Président délégué  
du Syndicat général de l'Industrie cotonnière  
française

Par l'effectif de son personnel, le nombre de ses broches et de ses métiers, le volume de sa production, l'industrie cotonnière française est la première des industries textiles nationales, la cinquième industrie cotonnière du monde, la première de l'Europe continentale.



*Une égréneuse à main, à la station cotonnière de Bouaké  
(Cliché Ministère de la France d'Outre-mer)*

Par son implantation géographique, elle est une industrie exclusivement provinciale, souvent même campagnarde. Représentée dans plus de la moitié des départements français — mais ni à Paris ni dans la Seine —, elle est particulièrement concentrée dans quatre régions :

- l'Est : Alsace, Vosges, Territoire de Belfort et Haute-Saône. (Faut-il rappeler aux lecteurs de la Revue économique franco-suisse que cette partie de notre industrie a plus ou moins directement des ascendances helvétiques?);

- le Nord, avec l'important centre textile de Lille, Roubaix, Tourcoing mais avec, aussi, des prolongements vers le Sud, jusqu'à Saint-Quentin, vers l'Ouest, jusqu'au Touquet, et le Sud-Ouest jusqu'à Amiens;

- la Normandie, avec une zone principale autour de Rouen et dans la vallée de la Seine-Maritime, et de nombreuses extensions dans l'Eure, le Calvados et l'Orne;

- le Centre, où Roanne et ses environs ne possèdent que des tissages tandis que les trois autres grandes régions présentent un relatif équilibre de filature et tissage.

A quoi s'ajoutent un certain nombre de zones secondaires : la région de Cholet, les deux extrémités des Pyrénées, la région de Troyes (où la filature approvisionne la bonneterie), la région des Alpes.

Par sa structure, elle est restée une industrie complète. Sa gamme de production s'étend des filés les plus gros aux plus fins, des lourds tissus pour usages industriels jusqu'aux voiles les plus légers. Dans tous ces domaines cependant, conformément au génie traditionnel de la France, elle fait une place privilégiée aux articles de création de mode ou de fantaisie.

Par ses débouchés, elle se trouve largement dépendante de la solidarité économique de l'Union française puisque sa clientèle traditionnelle se répartit sensiblement en :

- 70 % dans la métropole;
- 25 % dans l'outre-mer français;
- 5 % dans les pays étrangers.

**D**EPUIS quatre ans l'industrie cotonnière française connaît des difficultés graves.

Elle participe à la crise collective dont souffre l'industrie cotonnière européenne, du fait de l'industrialisation des autres continents, du cloisonnement économique et politique du monde, du désordre des pratiques monétaires et commerciales — du fait, aussi, d'une tendance générale à « l'emballage » de la production, conséquence (provisoirement fâcheuse) d'une évolution (éminemment saine à long terme) vers l'emploi de matériels plus modernes, l'amélioration de la productivité, la rationalisation des productions et des méthodes de fabrication.

Elle doit faire face, en outre, à des difficultés particulières. Difficultés liées à la situation politique et économique de certaines parties de l'Union française. Faut-il insister, par exemple, sur les conséquences déplorables, pour l'industrie cotonnière française, de l'évolution de la situation politique en Indochine ou des troubles qui se sont manifestés en Afrique du Nord?

Difficultés tenant au coût élevé de la production française. Ce n'est pas le lieu de revenir ici sur un problème bien connu et qui met en cause la politique générale de la France dans tous les domaines : économique, social, fiscal, budgétaire. Il faut cependant souligner que l'industrie cotonnière se trouve encore plus défavorisée que d'autres industries des deux points de vue particuliers suivants :

- son approvisionnement en matières premières, que la politique financière et commerciale de l'administration française soumet à des réglementations étroites, entraînant de mauvaises conditions d'achat et d'utilisation des cotons bruts;

- la rémunération de sa main-d'œuvre féminine qui représente près des deux tiers de son personnel et qu'elle paye aux mêmes tarifs que la main-d'œuvre masculine, alors qu'une différence appréciable subsiste dans la plupart des autres pays.

L'élévation de ses coûts de production ne handicape pas seulement l'industrie cotonnière française dans sa lutte avec les industries similaires sur les marchés d'exportation. Elle constitue une tentation pour les industries étrangères sur le marché national — métropole et outre-mer. Les marchés français d'Europe ou d'ailleurs sont certainement ceux sur lesquels la plus forte pression s'exerce de la part d'une concurrence étrangère exacerbée par le désordre général de l'économie cotonnière mondiale et la crise de surproduction collective dont souffre l'industrie cotonnière européenne.

UNE situation aussi critique a contraint l'industrie cotonnière française à demander aux pouvoirs publics l'indispensable renforcement d'une protection réduite, parfois même entièrement supprimée durant les années précédentes.

Mais ce serait commettre un contresens grave que de voir dans ce recours à la protection le seul réflexe de défense de la profession en présence des difficultés qui l'assaillent.

L'industrie cotonnière française s'honore d'être une de celles qui ont entrepris et accompli le plus grand nombre d'efforts au cours des années récentes, pour trouver des solutions positives et durables à la crise dont elle souffre. Elle a défini ces efforts en publiant, au mois de juin 1953, un « Programme d'ensemble » dont elle suit, depuis lors, les lignes directrices.

Effort d'élargissement de ses débouchés par de multiples actions de propagande, par l'étude rationnelle des marchés, par la recherche de nouveaux articles adaptés à l'évolution des goûts et des besoins de la clientèle, par une constante recherche de la qualité et de la création, par l'envoi de missions d'études dans toutes les parties de l'outre-mer français, par la prospection des marchés étrangers.

Effort d'abaissement de ses prix de revient — et par là-même encore, d'élargissement de sa clientèle — par une amélioration de la productivité dans tous les domaines. Un fait, à cet égard, mérite d'être signalé : consciente de la nécessité d'associer à ses efforts la profession tout entière — chefs d'entreprise, cadres, salariés — l'industrie cotonnière française a, dans la ligne des accords signés le 9 juin 1953 entre l'Union des Industries Textiles et les Syndicats non communistes, organisé une coopération étroite entre les organismes patronaux et ouvriers; le Centre de Productivité de l'Industrie Cotonnière (C.P.I.C.) travaille en liaison constante avec le Bureau Intersyndical d'Études de l'Industrie Textile, création conjointe des trois fédérations C.F.T.C., C.G.T.-F.O. et C.G.C. (1).

Effort d'amélioration des structures mêmes de la profession. Si délicats et souvent douloureux que soient, dans une industrie de caractère familial et d'implantation géographique dispersée, toute transformation de structure, l'industrie cotonnière française n'a pas pratiqué en ce domaine ce qu'on appelle familièrement en France la « politique de l'autruche », celle qui consiste à se cacher la tête dans le sable pour ne pas voir le danger. Persuadés que le déroulement de la crise mettrait nécessairement en cause l'existence d'un certain nombre de

firmeries (2), que son dénouement exigerait, sous une forme ou sous une autre, divers regroupements ou diverses réorganisations, les dirigeants de l'industrie cotonnière française se sont efforcés à la fois de faciliter l'évolution naturelle et d'en atténuer les conséquences. C'est, en particulier, dans cet esprit que le Syndicat Général de l'Industrie Cotonnière a, dès 1952, créé un « service de reconversion » et que des groupements se constituent à l'heure actuelle dans plusieurs régions cotonnières.

Effort, enfin, de coopération avec les autres industries cotonnières européennes. L'industrie cotonnière française sait que le cloisonnement économique de l'Europe, même s'il coïncide dans l'immédiat avec la protection à quoi elle peut légitimement prétendre, serait à la longue une cause de faiblesse et que l'unification totale ou partielle, sous une forme ou sous une autre, est l'hypothèse historique à la fois la plus vraisemblable et la plus souhaitable. Elle sait également que, dans le monde moderne, nul ne peut prétendre à une prospérité durable si ses voisins demeurent en difficultés persistantes.

C'est pourquoi elle a pris l'initiative de proposer aux autres industries cotonnières d'Europe, sous le titre « Comment faire l'Europe cotonnière ? » une étude et un programme d'action, destinés à faciliter l'assainissement et l'intégration progressive de l'industrie cotonnière européenne.

Ce travail a déjà fait l'objet d'examen approfondi par le Sous-Comité européen de la Fédération Cotonnière Internationale. L'industrie cotonnière française espère qu'il en découlera des solutions positives. Elle reste, en effet, fermement attachée à son double objectif : rétablir sa propre prospérité, contribuer à rétablir la prospérité collective de l'économie cotonnière dont dépend le sort de tant d'hommes dans l'agriculture, l'industrie, le commerce.

(2) En fait, depuis la fin de l'année 1951, près de 200 usines cotonnières ont cessé leur activité en France.

|                                     |         |
|-------------------------------------|---------|
| Entreprises industrielles . . . . . | 837     |
| Ouvriers . . . . .                  | 126 000 |

#### FILATURE

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| Broches ordinaires . . . . . | 6 589 000 |
| — à retordre . . . . .       | 632 000   |

#### TISSAGE

|                   |         |
|-------------------|---------|
| Métiers . . . . . | 111 000 |
|-------------------|---------|

#### PRODUCTION

|                  |                |
|------------------|----------------|
| Filés . . . . .  | 249 117 tonnes |
| Tissus . . . . . | 217 600 —      |

(1) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, Confédération Générale du Travail-Force ouvrière, Confédération Générale des Cadres.